

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 juillet 2022**

**DELIBERATION N°22/112**

---

**Avenant n°1 à la Convention opérationnelle  
entre la Commune de Boën-Sur-Lignon,  
Loire Forez Agglomération et l'EPORA  
site Ilot Saint Jean Lignon David,  
42G102**

---

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la Délibération n°19-108 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2019 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général ;
- VU la Délibération n°21-064 du Conseil d'Administration en date du 28 mai 2021 relative aux nouveaux modèles types de Conventions de Veille et de Stratégie Foncière, des conventions opérationnelles et des conventions d'études à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
- VU la Délibération n°21-030 du Conseil d'Administration du 5 mars 2021 portant modalités de gestion du fonds de minoration et des participations aux études ;
- VU la Convention opérationnelle entre la Commune de Boën-Sur-Lignon, Loire Forez Agglomération et l'EPORA, relative au Site Ilot Saint Jean David Lignon, approuvée par délibération N°21/108 du Conseil d'Administration du 28 mai 2021, signée le 16 décembre 2021;
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du nouveau montant prévisionnel de l'opération évalué à 1 239 800 € H.T, du déficit associé évalué à 538 300 € HT, de la participation financière plafonnée à 248 000 € HT en raison des nouvelles estimations concernant les travaux, de l'intégration de la subvention obtenue dans le cadre de l'appel à projet

Fonds Friches et de l'intégration d'un montant pour indemniser les candidats retenus lors de l'appel à projet.

- ✓ Prend acte de l'évolution du périmètre pour permettre d'intégrer un foncier limitrophe et d'élargir l'assiette du projet
- ✓ Approuve le principe d'un avenant N°1 à la Convention opérationnelle à conclure entre la Commune de Boën-Sur-Lignon, Loire Forez Agglomération et l'EPORA, relative au Site Ilot Saint Jean David Lignon, modifiant :
  - *Le bilan de l'opération*
  - *Le périmètre de la convention*
- ✓ Mandate la Directrice Générale à l'effet de :
  - Finaliser sur les bases retenues le texte de l'avenant,
  - Signer cet avenant et mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

DocuSigned by:  
*Florence HILAIRE*  
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:  
*Hervé Reynaud*  
21C3D4940AF943A...

Hervé REYNAUD

Pour le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégation,  
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

7/7/2022

DocuSigned by:  
*Sylvain PELLETERET*  
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET